Trente-et-unième Année. — N° 184 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. SAMEDI 3 JUILLET 1886

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.
LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'A RÉCEPTION D'AVIS CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 2 JUILLET 1886

LE GÉNÉRAL DE COURCY

La situation faite à nos généraux est vraiment bien singulière! Taudis, en effet qu'on leur inflige un blâme, comme cela est arrivé à M. le général Saussier, s'ils écrivent à un journal une lettre de rectification sur un objet qui les touche personnellement, et si, devant cette punition imméritée, on les force indirectement à donner leur démission, ainsi que vient de faire le même général Saussier, ainsi qu'avait fait avant lui le général Schmidt, d'un autre coté on les livre sans défense aux appréciations malveillantes, aux diffamations et aux calomnies, nous ne dirons pas seulement de la presse, mais des fonctionnaires du Gouvernement et, qui pis est, des autres généraux eux-mêmes.

C'est ainsi que nous avons vu tour à tour le général Brière de Lisle, le général Négrier, le colonel Herbinrger, attaqués, diffamés par des membres mêmes de l'armée.

Quant au général de Courcy, c'est un subordonné de notre résident général au Tonkin, M. Pène-Siefert, attaché à la mission de M. Paul Bert, qui s'est chargé de cette abominable besogne. C'est lui qui, d'après une soi-disant enquête faite à Hué, a insinué que le général de Courcy avait opéré, lors des incidents du mois de juillet 1885, des détournements considérables aux dépens du trésor royal.

Il est vrai qu'à la suite de communications échangées à ce sujet entre le gouvernement et le résident général d'Hanoï, M. Paul Bert lui-même vient de destituer son subordonné, M. Pene Siefert, l'auteur de ces diffamations, non sans avoir protesté de l'ignorance où il était lui-même de la conduite par celui-ci.

M. Paul Bert ne pouvait agir autrement.

Mais l'on se demande si cela suffit, et si, au lieu de recourir, quand la calomnie est lancée, quand le mal est fait, à une destitution qui n'est en quelque sorte qu'une satisfaction platonique donnée à celui qui a souffert dans son honneur, il ne vaudrait pas mieux empêcher ces calomnies de se produire.

Il faut croire que cela n'est pas impossible, puisqu'il fut un temps où l'armée française n'avait pas le douloureux spectacle de ces généraux en butte aux accusations de leurs collègues ou aux diffamations des fonctionnaires civils.

A quel degré d'anarchie sommes-nous donc tombés pour que, ni les services antérieurs d'un brave soldat comme le général de Courcy, ni sa réputation d'homme du monde et d'homme d'honneur n'aient pas imposé à un petit fonctionnaire comme M. Pène-Siefers, et que ce subordonné de M. Paul Bert se soit permis de pareiples insinuations sur le général qui, au Tonkin, avait précédé M, Paul Bert dans l'exercice de l'autorité suprême !

Quant à nous, nous croyons que ce M. Pène-Siefert n'aurait pas agi avec une si coupable légèreté — pour ne rien dire de plus — s'il n'en avait puisé l'exemple dans l'entourage du résident général. Il est très vraisemblable que si M. Paul Bert avait témoigné plus de respect pour ses prédécesseurs militaires, et si, en sa qualité de civil, il ne se fût trouvé très supérieur aux honorables et glorieux soldats qui, avant lui, ont commandé au Tonkin, ses subordonnés auraient été plus circonspects dans leurs appréciations, plus respectueux dans leurs propos, et que le public n'aurait pas eu à déplorer le petit scandale dont M. Pène-Siefer a été l'auteur,

NOUVELLES DU JOUR

L'exposition de 1889

Paris, 1er juillet. — La commission des finances a entendu aujourd'hui M. Lockroy, ministre du commerce, au sujet de l'Exposition universelle.

Le ministre a donné à la commission tous les renseignements qu'elle a désires,

La commission a émis un avis favorable et chargé M. Edouard Millaud de rédiger le rapport.

Une curieuse pétition

Paris, 1er juillet. — Dans le rôle des pétitions distribué aujourd'hui à la Chambre, nous relevons la suivante qui est assez bizarre : M. de Chasseley, à Grenoble, se dit descendant de la famille mérovingienne et demande, en conséquence, que le projet de loi relatif à l'expulsion des membres des familles ayant régné en France désigne celles-ci nominativement.

En d'autres termes, M. de Chasseley demande à être expulsé, lui aussi. Il déclare, d'ailleurs, qu'il s'inclinera devant la volonté nationale.

M. Paul Cambon

Paris, 1er juillet. — Les anciennes querelles qui s'étaient élevées entre notre résident à Tunis, M. Cambon, et le général Boulanger, alors commandant supérieur des troupes dans la Régence se sont réveillées de plus belle depuis l'avènement du protégé de M. Clémenceau au ministère de la guerre. Ce sont de constantes difficultés à propos des cantonnements des troupes sur la frontière de la Tripolitaine.

Quand M. Cambon dit blanc, le général Boulanger dit noir.

Quand le général dit blanc, M. Cambon dit noir.

C'est à ce dernier parti que s'est arrêté M. de Freycinet.

Si, comme on le croit, M. de Montebello est appelé à une ambassade, M. Cambon le remplacerait à Bruxelles.

Ancien préfet du département du Nord, M. Cambon a fait jadis plusieurs visites au roi des Belges, et ses relations à la cour de Bruxelles sont assez bonnes pour que sa nomination ne fasse pas trop crier.

L'ordre du jour d'adieux du colonel de Bonneval, à Rouen

Rouen, 1er juillet. — Voici l'ordre du jour dans lequel M. le colonel de Bonneval fait ses adieux au 12e chasseurs :

Officiers, sous-officiers et soldats,

Je prends ma retraite par anticipation et pour des causes toutes personnelles.

En vous quittant, je tiens à vous remercier du concours dévoué que vous m'avez prêté pendant ces trois années.

Vous m'avez rendu la tâche du commandement bien facile et bien douce; faites de même pour mon successeur.

Je suis heureux et fier de lui laisser un régiment où le sentiment du devoir a toujours fait taire tout autre préoccupation, qui a un passé si glorieux et qui est animé du plus ardent patriotisme.

Le lieutenant-colonel prend, à la date de ce jour, le commandement du régiment et la présidence du conseil d'administration.

Rouen, le 26 juin 1886. BONNEVAL.

Les démissions

On lit dans le *Français* :

La démission annoncée de l'honorable M. Hély d'Oissel, conseiller d'Etat, est officielle depuis hier. Il y a trois ou quatre jours, M. Gomel, maître des requêtes, ayant également envoyé sa démission au ministre de la justice crut devoir, par courtoisie, se rendre auprès de M. Laferrière, vice-président du Conseil d'Etat, pour lui en donner avis. On raconte que dans cette entrevue M. Laferrière, témoigna beaucoup d'aigreur. Le lendemain un décret révoquait M. Gomel, lequel était démissionnaire.

St-Pétersbourg, 1er juillet. — M. Ternaux-Compans a adressé à M. de Freycinet une demande de mise en disponibilité.

Le second secrétaire, M. de Voix, aurait envoyé sa démission.

Le prince Victor Napoléon et l'empereur de Russie

On lit dans la *Patrie* :

« Nous avons dit qu'après l'accident survenu au prince Victor Napoléon, comme après le vote de la loi d'exil, plusieurs familles princières appartenant aux cours étrangeres avaient chargé leurs ministres en France ou leurs chambellans, de se présenter chez Son Altesse Impériale en leurs noms. Nous apprenons aujourd'hui que Sa Majesté l'Empereur de Russie a adressé au prince Victor Napoléon un télégramme lui exprimant son affectueuse sympathie. »

Inauguration du cercle militaire de Paris

Paris, 1er juillet. — L'inauguration du cercle militaire a eu lieu dans la soirée. Il y avait une grande affluence. MM. Boulanger, Aube et Granet y assistaient.

M. Boulanger a visité tous les salons; aucun discours n'a été prononcé. M. Boulanger est arrivé au buffet et a porté un toast à l'armée de terre et de mer. MM. Aube et Coloniau ont répondu.

Les généraux Warnet et Henrion

Le général Warnet, ancien commandant du corps expéditionnaire du Tonkin est appelé au commandement de la 34e division d'infanterie, à Toulouse, rendue vacante par l'admission à la retraite du titulaire actuel, le général Kampf. Le général Warnet sera placé, l'année prochaine, à la tête du 16e ou du 17e corps d'armée, qui deviendront vacants, le premier au mois de mars, et le second quelques semaines plus tard. Le général Henrion, commandant actuel du 17e corps, serait appelé à un corps frontière.

Elections anglaises

Londres, 1er juillet. — M. Chamberlain, M. Bright et trois autres députés de Birmingham, ainsi que le Speaker de la Chambre des communes ont été réélus sans concurrent.

Londres, 1er juillet. — A quatre heures après-midi sont réélus membres des communes sans opposition, 15 conservateurs, 8 unionnistes libéraux, 8 ministériels parnellistes.

Troubles électoraux en Angleterre

Londres, 1er juillet. — Des troubles électoraux ont éclaté à Tipton. Une foule énorme a parcouru les rues brisant les vitres et les devantures de magasins. Un inspecteur de police a été très maltraité.

Une explosion à la Chambre des communes

Londres, 1er juillet. — Une terrible détonation s'est produite hier soir à la Chambre des communes. On a cru d'abord à un nouvel attentat des dynamitards. Il ne s'agissait que d'une explosion de gaz dans les égouts qui passent sous la Chambre. Un ouvrier gazier a été grièvement blessé.

Une rencontre de trains en Allemagne Nombreuses victimes

Berlin, 1er juillet. — Une collision a eu lieu près de Tottendorf entre deux trains de voyageurs. Deux locomotives et plusieurs wagons ont été brisés ; deux mécaniciens et 7 voyageurs ont été tués. Il y a de nombreux blessés.

Par extraordinaire hier, à la Chambre, la politique a cédé le pas aux affaires. On avait annoncé, au début de la journée, une interpellation de M. Hubbard au sujet de la démission du général Saussier. Ce député a ajourné à samedi le dépôt de son interpellation, le gouvernement ayant décidé de ne pas accepter la démission du général Saussier, et M. Hubbard désirant connaître le texte de la lettre adressée au ministre de la guerre, on dit même que le général Boulanger aurait écrit au général Saussier pour le prier de rester à la tête du gouvernement militaire. Le politicien remuant aurait-il compris qu'il avait fait un pas de clerc?

La Chambre a eu ensuite à discuter une interpellation de M. René Brice, relative aux achats d'avoines exotiques faits par le ministère de la guerre pour le service de l'armée. Le général Boulanger a répondu qu'il faudrait un supplément de crédit pour n'employer que des avoines françaises. Il n'a pas convaincu la Chambre, qui a repoussé l'ordre du jour pur et simple et adopté, par 273 voix contre 262, l'ordre du jour exprimant la conviction que le gouvernement s'efforcerait de réserver à l'agriculture française la plus grande partie des fournitures d'avoines pour l'armée.

Si la session ordinaire est close seulement le 15 juillet pour permettre aux membres du Parlement d'assister officiellement à la grande parade du général Boulanger à Longchamps le 14, la Chambre ne siégera plus que neuf fois avant sa séparation. Et, comme beaucoup de députés partiront pour les départements dès le 10 au soir, il n'y aura plus que six ou sept séances sérieuses au Palais-Bourbon. C'est assez dire que toutes les questions importantes resteront en plan, sans avoir reçu de solution.

Le Sénat a adopté le projet qui établit la publicité des séances du conseil municipal de Paris et du conseil général de la Seine. Puisse-t-il, comme l'a dit M. de Gavardie, n'avoir pas à regretter cet acte de faiblesse !

Les Conséquences

Certaines conséquences de la loi sur l'instruction laïque et obligatoire commencent déjà à être aperçues des moins alarmistes. Peut-être ne prendrait-on pas garde aux tristes progrès de l'impiété dans la génération élevée à « l'école sans Dieu » : les idées se détournent de plus en plus de la foi, et l'on ne s'affecte plus guère aujourd'hui de voir la religion exclue de l'éducation; mais cette invasion de l'impiété dans les jeunes âmes a des résultats qui ne peuvent laisser indifférents les moins attachés aux croyances religieuses.

Depuis que la foi n'est plus la sauvegarde des mœurs, on constate partout que la démoralisation de l'enfance va croissant. A Paris, la corruption de la jeune classe ouvrière, sortie de l'école communale, est épouvantable. Des turpitudes inconnues il y a dix ans y sont devenues habituelles. Les mœurs de Sodome reviennent par la jeunesse. La statistique criminelle témoigne des progrès du vice. En deux ou trois ans, le nombre des condamnés au-dessous de 16 ans a triplé; en suivant cette progression, il aura décuplé à la fin de la période décennale actuelle. Le mal est profond. On ne peut plus ne pas le voir. L'irréligion devait amener cette corruption.

Mais la loi sur l'instruction laïque et obligatoire n'est pas seulement une loi impie, une loi immorale, c'est une loi révolutionnaire, et sous ce rapport on n'en remarque pas assez les effets. Elle est une préparation à ce communisme d'Etat auquel tend la Revolution, et qui en est la pleine expression sociale. Peu à peu, par l'effet de l'obligation scolaire, s'accrédite l'idée que les enfants appartiennent d'abord à l'Etat. Et quelle propriété pourra subsister, lorsque les droits des parents sur les enfants auront cessé d'être reconnus, lorsque le domaine de la famille aura été confisqué par la loi ? On en arrivera bien vite au socialisme.

La loi de 1882 est déjà en elle-même un empiètement direct sur la famille; mais elle prend chaque jour une extension qui en aggrave encore le caractère. Des faits monstrueux sont signalés, qui ne sont qu'une suite de cette loi. En voici de tout récents. A Châlons, des séances d'hypnotisme ont eu lieu ces jours derniers. On sait que sous l'empire d'influences mal définies encore, les sujets de ces expérimentations magnétiques passent par des états où se manifestent de singuliers désordres organiques et d'étranges perversions mentales.

Par suite d'un certain engouement naturel pour le merveilleux, ces expériences s'étaient tellement multipliées en ces derniers temps à Milan, que les autorités de la ville ont dû les interdire à cause des inconvénients qui en résultaient pour la santé publique. La mode s'y est mise aussi à Châlons. Chez nous, l'autorité municipale n'a peut-être pas à s'en mêler ; mais ce qui est abusif, et ce que la *Semaine religieuse* de Châlons dénonce justement, c'est qu'on ait été choisir dans une école les sujets les plus propres aux phénomènes d'hypnotisme, c'est qu'on les ait donnés en spectacle au public, c'est qu'on ait fait tomber un de ces enfants en catalepsie, sans que les parents aient su ce dont il s'agissait, sans qu'ils aient été prévenus des conséquences de ces expérimentations.

Les enfants des écoles appartiennent-ils donc à la curiosité publique? Les maîtres et les fonctionnaires préposés à l'enseignement ont-ils donc le droit de profiter de l'obligation scolaire pour livrer les jeunes serfs de l'école aux essais d'expérimentateurs ou de charlatans de passage, et les soumettre, sans respect pour leur âge, sans souci de leur santé, sans égard pour les droits des parents, à des exhibitions inconvenantes, à des pratiques malsaines ?

REGRETS ET AVEUX

Un journal très ancien et d'une importance réelle, le *Journal de Saint-Quentin*, a fait longtemps campagne avec le parti républicain.

Ils en est séparé et son rédacteur en chef dit pourquoi dans une polémique engagée avec un de ses confrères. L'article, fort bien écrit d'ailleurs, mérite d'être cité : Il est instructif :

Quand, monarchistes libéraux et républicains conservateurs, nous avons en 1875 fondé la République, nous entendions ouvrir une ère de prospérité, d'ordre et de véritable liberté.

Nous mettions au service de la France, sans arrière-pensée, sans rancunes, toutes nos forces, toute notre bonne volonté, toute notre confiance.

Cette confiance a-t-elle été, oui ou non, trompée ? Cette bonne volonté a-t-elle été, oui ou non, déçue ?

La République, telle que nous la comprenons, nous, hommes d'affaires et d'industrie, commerçants, agriculteurs ; cette République que nous avons votée, défendue, soutenue, est-ce bien cette République acariâtre, dépensière, tracassière et jacobine que nous voyons installée aujourd'hui ?

Nous demandons au *Guetteur* de nous répondre franchement ; de nous dire s'il ne croit pas que nous ayions de légitimes motifs de crainte et de colère; de nous expliquer pourquoi il se tourne vers les monarchistes et pourquoi il leur reproche de n'être point fidèles au pacte que ses amis, ses alliés ont rompu les premiers ?

Oui, nous avons, il y a onze ans, aidé à fonder la République! Oui, pendant trop longtemps, nous avons atermoyé, espéré, transigé !

Qu'avons-nous obtenu ? Quel bénéfice ce pays a-t-il recueilli de notre abnégation : quel avenir la République découvre-t-elle à nos yeux ? Nous défions notre confrère républicain de nous le dire ; parce qu'en même temps que nous croyons à sa sincérité nous croyons à son écœurement.

Pour nous, dont l'esprit est plus libre et qui n'avons pas en politique la superstition de la forme du gouvernement — nous l'avons prouvé par des actes — nous croyons que dix ans d'expérience ont irrémissiblement condamné cette République issue de nos suffrages, de ceux de l'immense majorité des conservateurs, depuis, qu'oubliant ses origines et mentant à ses promesses, elle s'est livrée aux agitateurs, aux révolutionnaires et aux socialistes.

Quand donc le *Guetteur*, tout aussi dégoûté que nous pouvons l'être — plus encore peut-être, car sa confiance a duré plus longtemps — s'efforce de combattre la monarchie, de ridiculiser le magnifique programme de gouvernement que M. le comte de Paris soumet à la France, nous ne pouvons, sans un profond sentiment de regret, nous empêcher de constater qu'il met son parti, son mot de République — une formule — au-dessus des intérêts les plus certains et les plus visibles de la France.

Et lorsque dans un entrefilet perfide, il ose insinuer que la monarchie est cause des maux dont souffre l'Europe, ses allégations se retournent contre lui, car toutes les révolutions, toutes les crises, sont, d'un bout du monde à l'autre, l'œuvre des sectaires, des socialistes et des républicains.

Notre confrère est aussi mal inspiré quand il relève à grand renfort de chiffres « ce que coûte la monarchie. » Ce qu'elle coûte à l'Europe entière n'approche pas de l'énorme somme que la République coûte à la France. Le *Guetteur* a-t-il donc oublié le cri d'alarme que poussait récemment M. Gilbert-Boucher? La République nous ruine, disait-il à Laon, et ailleurs, et notre confrère, brodant sur ce thème, se prononçait avec énergie contre l'épouvantable gaspillage des finances républicaines, c'est-à-dire de l'argent des contribuables.

C'est au bas mot, nous l'avons dit et prouvé bien des fois, cinq cents millions par an que nous coûte la République. Qu'est, auprès de ce chiffre, la plus élevée des listes civiles ? On sait, d'ailleurs, qu'elle profite aux affaires, au commerce et à l'industrie. Que rapportent au pays ces placements d'un million, péniblement économisés chaque année par M. Grévy ?

Mais laissons ce petit côté de la question. La République est fondée depuis seize années. Depuis neuf ans, elle est entre les mains de « vrais républicains », des radicaux, même des socialistes.

Quels intérêts a-t-elle servis, quelles consciences honnêtes a-t-elle rassurées? Dans ce département de l'Aisne, autrefois si républicain et si modéré à la fois, où sont donc passées les influences, où est passée la direction? Les vieux républicains eux-mêmes ne sont-ils pas chassés de partout?

Et c'est cet idéal de gouvernement oppresseur, dépensier, fermé à toutes les bonnes volontés, à tous les hommes honorables, que le *Guetteur* prétend défendre malgré l'opinion, malgré les maux dont il est l'auteur, malgré les effroyables dangers qu'il fait courir à la France!

Libre à notre confrère de se boucher les yeux et les oreilles ; il n'aveuglera pas le pays. Le manifeste du comte de Paris, objet de ses railleries, a éclairé les consciences, montré le but à atteindre, rendu confiance à tous ceux qui commençaient à désespérer. L'impression qu'il a produite, si profonde et si unanime, sera durable. Nous n'en voulons pour preuve que la colère des radicaux.

Le *Guetteur* sera-t-il seul à ne pas comprendre que la France intelligente, conservatrice et libérale, a horreur des Jacobins et des révolutionnaires ?

Persistera-t-il dans cette opposition mesquine, faite de parti-pris et d'entêtement ?

Nous l'avertissons que s'il le fait, il restera bientôt isolé. Deux grands courants nous emportent : l'un qui va à la révolution tyrannique et peut-être sanglante ; l'autre qui nous ramène vers un gouvernement sage, fort, et véritablement national.

Entre les deux, le choix du pays n'est pas douteux. Il viendra tout entier vers le régime réparateur dont M. le comte de Paris est le chef, ouvert à toutes les bonnes volontés, à tous les talents et à tous les dévouements. A. B.

UNE BONNE LOI

Sur le rapport de M. de Cazenove de Pradine, l'honorable député de la Loire-Inférieure, la Chambre vient d'adopter une proposition de loi présentée par le même député, qui intéresse tout particulièrement nos populations agricoles et ouvrières.

D'après cette loi, tous les soldats dont le père entrera dans sa soixante-dixième année, seront immédiatement renvoyés dans leurs foyers.

Ainsi, grâce à l'initiative et à la sollicitude de M. de Cazenove de Pradine, et des députés de la Droite, plusieurs milliers de soldats vont être rendus à leur famille dont ils sont les indispensables soutiens.

Pour donner une idée des sentiments d'équité et d'égalité bien entendue qui ont inspiré ce projet, nous ne saurions mieux faire que de reproduire ici quelques courts passages du rapport qui a été rédigé par son auteur:

Les auteurs du projet ne pensent pas que la loi puisse refuser plus longtemps aux fils aînés des septuagénaires le bénéfice qu'elle accorde aux autres catégories de dispensés.

Pour ceux-là seuls, en effet, elle exige que le cas de dispense se soit déjà produit avant le jour de leur appel devant le conseil de révision, dont les tournées, — est-il besoin de le rappeler ici, — durent environ trois mois. De sorte qu'il arrive fréquemment que tel individu qui aurait été dispensé si la conseil n'avait siégé dans son canton qu'en mai ou en juin, se trouve irrémédiablement incorporé pour cinq ans, parce que la révision y a été faite dès le mois d'avril, quelquefois même un jour avant que son père n'ait eu soixante-dix ans accomplis.

Peut-on subordonner ainsi des intérêts de cette nature aux hasards d'un itinéraire préfectoral ?

Et plus tard même, lorsque le soldat est déjà sous les drapeaux et que son père atteint cette soixante-dixième année — qui implique généralement, surtout dans les classes laborieuses, toutes les infirmités de la vieillesse — serait-il moins indispensable à son foyer que si cette date avait précédé celle de son incorporation ?

Il est temps de faire cesser une inégalité que rien ne justifie et de déclarer toutes les causes de dispenses également valables, à quelque moment qu'elles se produisent.

Rappelons que le préfet a été présenté exclusivement par des députés de la droite.

Nos amis ont donné une preuve nouvelle, en cette circonstance, de la constante sollicitude et du dévouement avec lesquels ils servent les intérêts de l'ouvrier et du paysan et généralement de tous ceux qui souffrent de la vieillesse et de la misère.

Le ministre Goblet
ET LE CARDINAL DE TOULOUSE

Ce n'est pas seulement à propos du congrès catholique que notre ancien doyen de Notre-Dame de Roubaix, le cardinal Desprez, a eu à souffrir des mauvais procédés de M. Goblet. Voici ce que dit une correspondance de Toulouse adressée à l'*Univers* :

M. Goblet en veut, paraît-il, à S. Em. le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse. Avant de lui écrire des lettres impolies et ridicules par lesquelles il affirmait que le congrès eucharistique était un concile et que, par suite, cette assemblée ne pouvait être réunie sans son autorisation, il avait attaqué le vénérable cardinal du haut de la tribune sénatoriale.

Le 25 février dernier, M. Goblet, répondant à un discours de M. de Ravignan sur l'organisation de l'enseignement primaire s'exprimait ainsi :

J'ai l'autre jour cité des mandements d'évêques. Je ne pensais pas prendre part à cette petite discussion à laquelle je ne m'attendais même pas, mais j'ai dans mon portefeuille des pièces qui me sont arrivées ces jours-ci et je trouve l'occasion excellente pour les faire passer sous vos yeux.

Voici un rapport que m'adressait le 15 février, M. le préfet de la Haute-Garonne.

Monsieur le ministre et cher collègue. (C'est M. le ministre de l'intérieur qui me l'a transmis.) Je suis informé que l'archevêque de Toulouse aurait récemment prescrit, par circulaire confidentielle, aux prêtres de son diocèse, de *visiter toutes les familles* dont les enfants fréquentent les écoles laïques, afin de les engager à confier ces enfants aux institutions congréganistes. (Voix à droite : C'est son droit.)

M. le ministre. — C'est très légitime, soit, je ne lui en fais pas un crime. Mais demander qu'il soit chargé d'appliquer les lois que nous faisons pour nos écoles publiques (Rires à gauche), en vérité, messieurs, c'est faire une œuvre que j'appelle illogique et que je considere comme manquant de sincérité. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.) — *Journal officiel*, débats parlementaires, Sénat, 25 février, page 275.

Eh bien ! n'en déplaise à M. Goblet, notre pétulant et irascible ministre des cultes, le rapport de M. le préfet de la Haute-Garonne, en date du 15 février, qu'il a lu au Sénat, était une mystification, car il l'informait très inexactement.

Non il n'est pas vrai que son E. Em. le cardinal Desprez ait prescrit à ses prêtres, ni par circulaire confidentielle, ni par autre moyen, de *visiter toutes les familles dont les enfants fréquentaient les écoles laïques, afin de les engager à confier ces enfants aux institutions congréganistes.*

D'où il résulte que M. Goblet n'est pas heureux quand il incrimine le vénérable et très vénéré archevêque de Toulouse. Qu'il appuie ses incriminations soit sur un rapport préfectoral de M. Bourgeois, soit sur la plainte d'un délateur anonyme, il aboutit toujours au même point. c'est-à dire à se montrer dupe d'une immense et ridicule mystification.

L'INCIDENT BOULANGER-SAUSSIER
et l'incident DE COURCY

On nous écrit de Paris jeudi soir, 1er juillet :

« Il n'était aujourd'hui question à la Chambre que de l'incident Boulanger-Saussier. Voici, à ce sujet, quelques renseignements puisés aux meilleures sources. Mardi dernier, et bien qu'aucune communication n'ait été faite — comme la chose s'est plusieurs fois produite lors de l'examen des projets d'expulsion — une vive discussion a eu lieu au sein du conseil. M. de Freycinet, très soutenu par M. Grévy, a déclaré à M. Boulanger qu'il faisait fausse route. Le ministre de la guerre, d'abord très violent, il faillit même tacher d'encre pour la seconde fois le gilet de M. Grévy, finit cependant par se calmer.

» Le président du conseil, jugeant bon de frapper le fer pendant qu'il était chaud, prit rendez-vous avec le général Boulanger pour hier soir afin de l'amener à récipiscence et d'éviter un esclandre. Les efforts de M. de Freycinet dépassèrent ses espérances. C'est pour cela que ce matin le général Boulanger, arrivait au conseil avec une lettre adressée au général Saussier, lettre conçue en termes très courtois et dans laquelle il le prie, le conseil ayant refusé d'accepter sa démission, de vouloir bien rester à la tête du gouvernement de Paris.

« C'est très probablement ce qui arrivera. L'incident peut donc être considéré comme terminé, mais une chose sur laquelle nous ne saurions trop insister est que cette campagne, car c'en est une dans toute l'acceptation du mot, du ministre de la guerre contre le commandant de la place de Paris était préparée de longue main.

» Le général Boulanger, en vertu du *supprimons ce qui nous gêne*, cherchait par tous les moyens, ne pouvant l'expulser, a se débarrasser du vaillant officier dont le seul tort est d'être, en cas de guerre, désigné par ses capacités à avoir la direction des opérations.

» Un fait qui prouve combien cette campagne était bien préparée est le suivant :

» Le jour où le ministre de la guerre adressa au général Saussier la lettre de blâme qui restera dans son dossier, une note annonçant la chose, ne portant ni date ni signature, fut envoyée le soir à plusieurs journaux.

» La conséquence de cet incident, au point de vue parlementaire, sera une interpellation que déposeront MM. Hubbard et Perillier, députés de Seine-et-Oise. Le dépôt en sera fait quand la réponse du général Saussier sera connue. »

* *

Nous recevons d'autre part les renseignements suivants :

« Le compte-rendu officieux du conseil de ce matin est muet sur la partie la plus intéressante de la réunion. Le Conseil, en effet, a été d'avis, et cela à l'unanimité paraît-il, de refuser la démission du général Saussier. En conséquence, à l'issue du Conseil, le général Boulanger a écrit au gouverneur militaire de Paris une lettre pour le prier de retirer sa démission.

» Quand on a connu ces détails, à l'ouverture de la séance de la Chambre, M. Hubbard, qui devait déposer une demande d'interpellation sur l'affaire du général Saussier, a retardé ce dépôt jusqu'à ce qu'on connut la réponse du général Saussier.

« Le bruit courait, du reste, dans les couloirs, que la démission ne serait retirée qu'en échange du retrait de l'arrêté qui a déplacé le général Boussenard, chef d'état-major du général Saussier.

« Après le général Saussier, voici le général de Courcy qui a maille à partir avec le général Boulanger, ministre de la guerre.

» Le général de Courcy s'est permis d'écrire au journal l'*Evénement* pour démentir l'assertion contenue dans des correspondances du Tonkin, publiées par ce journal, assertion relative au prétendu pillage par nos soldats des 65 millions en valeurs métalliques enfermés dans la citadelle de Hué.

« Je vous ai parlé de cette accusation. Elle n'a pas laissé de faire du bruit dans la presse intransigeante et l'on s'attendait à la voir démentir par l'autorité militaire.

« C'était, en effet, le devoir du ministre de la guerre d'intervenir immédiatement pour faire respecter l'honneur de l'armée dont il est le chef. Or, c'est parce que cette intervention ne se produisait pas en temps opportun, que le général de Courcy a pris la plume, afin de défendre les troupes qui avaient servi sous ses ordres, contre les calomnies dont elles étaient l'objet.

» Sa lettre a paru dans l'*Evenement* et le général Boulanger s'est empressé de lui en demander l'explication. La réponse du général de Courcy se bornerait, assure-t-on, à déclarer que sa lettre n'avait été dictée que par l'accomplissement d'un devoir vis-à-vis de ses soldats, objet d'attaques et de calomnies de la part de la presse révolutionnaire, calomnies et attaques qui, loin d'être démenties, se trouvaient accentuées par certains journaux qui passent pour ministériels.

« Ces raisons seront-elles approuvées par le ministre de la guerre? On ne le pense pas, ici, dans les cercles militaires, où l'on s'attend à voir le général de Courcy blâmé comme l'a été le général Saussier, et très certainement rayé de la liste des candidats à un commandement de corps d'armée. »

LETTRE DE BRUGES

La nouvelle gare. — Son inauguration prochaine. — Le chemin de fer de Menin à Roulers. — Le tramway de Blankenberghe à Furnes.

(*De notre correspondant particulier*)

Bruges, 30 juin 1886.

Chargé de vous parler de la West-Flandre et particulièrement de sa capitale, l'antique ville de Bruges, je vous introduis dans cette cité par l'endroit par lequel tout voyageur moderne pénètre dans une ville, la gare du chemin de fer.

Bruges, qui est renommée pour le nombre et la beauté de ses monuments, vient de s'enrichir d'une construction artistique : la gare monumentale du chemin de fer, qui sera inaugurée dimanche 11 juillet, avec une certaine solennité, car deux ministres, MM. Beernaert, ministre des finances, chef du cabinet et Vandenpeereboom, ministre des chemins de fer, postes et télégraphes, assisteront à la cérémonie.

C'est notre conseil communal qui a pris l'initiative d'inviter à cette occasion les deux membres du gouvernement qui se sont occupés le plus activement et le plus efficacement de cette question. C'est à M. Beernaert que nous sommes redevables du style et du caractère de la nouvelle gare. M. Vandenpeereboom en a poursuivi l'achèvement.

On commençait à désespérer d'assister jamais à l'inauguration de la nouvelle gare. Songez donc : les travaux ont commencé sous le ministère catholique en 1878 et lors de l'avènement au pouvoir, en 1884, d'un nouveau cabinet conservateur, la construction était loin d'être terminée. C'est que, de 1878 à 1884, le gouvernement libéral, sous toutes sortes de prétextes plus ou moins plausibles, avait traîné les choses en longueur. Mais aussi avait-il bien le temps, ce gouvernement absorbé par sa guerre scolaire, de s'occuper de choses aussi matérielles? Et puis, surtout, ne fallait-il pas punir Bruges de son opiniâtre fidélité au drapeau catholique et national, le punir de l'accueil fait à son envoyé, M. le gouverneur Heyvaert, le procureur provincial comme l'appela le *vox populi*?

Quoi qu'il en soit, la gare est achevée. Si notre population a dû attendre longtemps, elle ne s'en réjouit que davantage d'être enfin en possession de sa nouvelle station, qui est non seulement la plus belle de la Belgique, mais une des plus remarquables de l'Europe.

Elle est conçue et exécutée dans le style gothique et s'allie ainsi au caractère général des autres constructions méritantes anciennes et modernes de notre artistique cité. La station avec sa tourelle, ses créneaux et sa galerie, présente à l'œil un aspect des plus pittoresques et des plus agréables.

Je n'insiste pas davantage sur ce sujet, persuadé que beaucoup de vos lecteurs jugeront prochainement par eux-mêmes ce monument, dont le projet primitif a été dressé par l'architecte anversois bien connu, M. Schadde et a été modifié — nous ne disons pas amélioré, — dans la suite par M. Beyaert, le reconstructeur du Palais — incendié — de la Nation, à Bruxelles.

* *

Les relations du Nord de la France avec les villes de notre littoral, Ostende, Blankenberghe, Heyst et y compris Bruges sont, en effet, appelées à se développer considérablement.

Vous n'ignorez pas la campagne qui a été menée, dans notre province, en faveur de la construction d'un nouveau chemin de fer de Menin à Roulers, projet dont l'exécution aurait pour effet de raccourcir notablement la distance qui nous sépare respectivement. Sans parler du bien à résulter de cette combinaison pour le commerce des deux pays, le nouveau chemin de fer produirait, pour nos stations balnéaires citées tantôt, un accroissement de visiteurs du département du Nord, qui, actuellement, reculent devant la longueur et les frais du trajet.

Les promoteurs de ce mouvement ont obtenu gain de cause auprès de notre gouvernement. La Compagnie des chemins de fer de la Flandre occidentale a obtenu la concession de la nouvelle ligne, qui devra être construite dans un délai relativement court. Les tarifs qui y seront appliqués seront ceux de l'Etat belge ; ils seront donc notablement inférieurs à ceux en vigueur sur les lignes de la Compagnie de la Flandre occidentale.

A ces raisons viendront s'ajouter des attraits qui engageront bien de nos voisins français à nous rendre visite pendant la saison des bains et des excursions : le plaisir de longer en tramway à vapeur toute l'étendue de nos côtes, de Blankenberghe à Ostende, et d'Ostende à Nieuport, de Nieuport à Furnes par la Panne. De telles telles promenades seront possibles très prochainement.

Le chemin de fer vicinal d'Ostende à Furnes est déjà livré à l'exploitation depuis plusieurs mois. Celui d'Ostende Blankenberghe le sera au mois d'août de